

Le **lundi 29 février 2016** à 20h30, réunion du Conseil Municipal suivant convocation du 19 février 2016 remise ou envoyée aux conseillers municipaux et affichée ce même jour en mairie.

Ordre du jour :

- Compte rendu de la réunion du 25 janvier 2016
- Comptes administratifs 2015
- Comptes de gestion 2015
- Divers aménagements extérieurs aux abords du parking de la grande salle des fêtes – Validation du DCE et lancement de la consultation
- Rénovation intérieure du logement n°9 – Choix des entreprises
- Extension du réseau d'eau potable sur la VC 15 au lieu-dit Le Grand Loisil
- Contrat pour la vérification des installations électriques, de gaz et autres équipements – Avenant n°1
- Renouvellement du contrat emploi d'avenir
- Tarifs pour diverses locations
- Maintien du CCAS
- Questions diverses

Etaient présents : MM. DESHAYES, PERRIER, Mme GELOIN, M. TRAVERS, Mme MARTIN, MM. GILBERT, BRYON, LALOE, ROGER, CARRE, Mme PEU, M. BARON et Mme JEHAN

Absent : M. TALIGOT ayant donné pouvoir à M. CARRE

Secrétaire de séance : M. GILBERT a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 25 janvier 2016, après lecture, est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

**COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 : COMMUNE (BUDGET PRINCIPAL), SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT ET LOTISSEMENT COMMUNAL LE COUESNON**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Paul PERRIER, 1<sup>er</sup> adjoint, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2015 dressés par M. DESHAYES Jean-Pierre, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

**COMMUNE – BUDGET PRINCIPAL**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		640 467.87		505 343.59		1 145 811.46
Opérations de l'exercice	546 989.97	840 125.60	411 971.35	342 276.96	958 961.32	1 182 402.56
<b>Totaux</b>	546 989.97	1 480 593.47	411 971.35	847 620.55	958 961.32	2 328 214.02
Résultats de clôture		<b>933 603.50</b>		<b>435 649.20</b>		<b>1 369 252.70</b>
Restes à réaliser			23 220.00	252 263.00	23 220.00	252 263.00
<b>Totaux cumulés</b>	546 989.97	1 480 593.47	435 191.35	1 099 883.55	982 181.32	2 580 477.02
<b>Résultats définitifs</b>		<b>933 603.50</b>		<b>664 692.20</b>		<b>1 598 295.70</b>

## SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		19 307.45		41 844.41		61 151.86
Opérations de l'exercice	15 865.76	17 727.28	6 939.84	10 769.12	22 805.60	28 496.40
<b>Totaux</b>	15 865.76	37 034.73	6 939.84	52 613.53	22 805.60	89 648.26
Résultats de clôture		<b>21 168.97</b>		<b>45 673.69</b>		<b>66 842.66</b>
Restes à réaliser			0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Totaux cumulés</b>	15 865.76	37 034.73	6 939.84	52 613.53	22 805.60	89 648.26
<b>Résultats définitifs</b>		<b>21 168.97</b>		<b>45 673.69</b>		<b>66 842.66</b>

## LOTISSEMENT COMMUNAL « LE COUESNON »

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		0.08	51 205.93		51 205.93	0.08
Opérations de l'exercice	148 912.08	148 912.10	148 912.08	51 205.53	297 824.16	200 117.63
<b>Totaux</b>	148 912.08	148 912.18	200 118.01	51 205.53	349 030.09	200 117.71
Résultats de clôture		<b>0.10</b>	<b>148 912.48</b>		<b>148 912.38</b>	
Restes à réaliser			0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Totaux cumulés</b>	148 912.08	148 912.18	200 118.01	51 205.53	349 030.09	200 117.71
<b>Résultats définitifs</b>		<b>0.10</b>	<b>148 912.48</b>		<b>148 912.38</b>	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

M. le Maire s'est retiré de l'assemblée au moment du vote des comptes administratifs.

### COMPTES DE GESTION 2015 : COMMUNE (BUDGET PRINCIPAL), SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT ET LOTISSEMENT COMMUNAL « LE COUESNON »

M. le Maire reprend la présidence de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budget primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'y a pas d'observations à présenter ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
  2. Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
  3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare à l'unanimité que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2015 par le Trésorier, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

## **DIVERS AMENAGEMENTS EXTERIEURS AUX ABORDS DU PARKING DE LA GRANDE SALLE DES FETES – VALIDATION DU DCE ET LANCEMENT DE LA CONSULTATION**

Le projet a été approuvé par délibération n°1/2016 du 25 janvier 2016 avec un coût prévisionnel définitif des travaux s'élevant à 131 021 € H.T.

Aujourd'hui, il s'agit :

- De valider le dossier de consultation des entreprises, élaboré par le maître d'œuvre,
- D'autoriser M. le Maire à lancer la consultation selon la procédure adaptée.

Le DCE est présenté aux élus. Les travaux sont divisés en 3 lots :

- Lot 1 : Terrassement, voirie et assainissement
- Lot 2 : Maçonnerie
- Lot 3 : Espaces verts

Planning prévisionnel : début des travaux fin mai 2016 pour une durée de 2 à 3 mois et des plantations en automne.

M. le Maire propose :

- de valider le DCE tel qu'il a été présenté,
- de l'autoriser à lancer la consultation selon la procédure adaptée et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

A l'unanimité, le conseil municipal valide ces propositions.

## **RENOVATION INTERIEURE DU LOGEMENT N°9 – CHOIX DES ENTREPRISES**

M. le Maire communique aux élus le rapport d'analyse rédigé par le maître d'œuvre Travers et Jan suite à la consultation selon la procédure adaptée. Il rappelle que ce logement avait été réhabilité en 1995 et que les travaux permettront de l'améliorer (meilleure isolation notamment) en vue d'une remise en location. Le montant estimatif des travaux a été arrêté à 26 827 € H.T.

M. le Maire propose de retenir les offres suivantes conformément au rapport d'analyse du maître d'œuvre :

<b>LOT</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Montant H.T.</b>
Couverture	Marsolier	618,02 €
Placo-Isolation	Denoual	11 794,77 €
Menuiserie intérieure	Denoual	510,58 €
Electricité ventilation chauffage	Atlantic ECS	3 335,81 €
Sanitaires	Galle	1 239,00 €
Peinture	Coupé	8 489,18 €
Sols souples	Coupé	3 866,94 €
<b>TOTAL</b>		<b>29 854,30 €</b>

A l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir les offres des entreprises ci-dessus et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

## **EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE SUR LA VC 15 AU LIEU-DIT LE GRAND LOISIL**

Dans le cadre de l'instruction du dossier de permis de construire n° PC0353241500007 d'une maison d'habitation au lieu-dit « Le Grand Loisil », parcelle ZB 196, au nom de M. Duclos et Mme Moreau, le Syndicat Intercommunal des Eaux du Chesné a transmis à la mairie le coût pour une extension du réseau d'eau potable pour le raccordement du projet. Une extension de 16 ml est nécessaire. Le montant de la participation à ces travaux est estimé à 3 384,70 €H.T. (devis de Pigeon TP).

Une convention de participation aux travaux d'extension de réseau AEP pour la desserte de construction donnant lieu à autorisation au titre du code de l'Urbanisme est à signer entre la commune et le SIEX. Cette convention mentionne que les travaux sont pris en charge par la commune pour la totalité du montant H.T.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte de prendre en charge cette participation aux travaux et autorise M. le Maire à signer le devis et la convention et tout autre document relatif à ce dossier.

## **CONTRAT POUR LA VERIFICATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES, DE GAZ ET AUTRES EQUIPEMENTS – AVENANT N°1**

Par délibération en date du 24/11/2015, le conseil municipal a retenue l'offre de la société APAVE pour un montant de 675 € H.T. (dont 65 € H.T. concernant l'assainissement) pour la vérification des installations électriques, de gaz et autres équipements.

Il a été omis le chiffrage pour la vérification d'une potence concernant un poste de refoulement en assainissement et dont le montant est de 15 € H.T. A cet effet, un avenant n°1 au contrat est proposé pour un montant de 15 € H.T.

Le montant global est donc de 690 € H.T. dont 80 € H.T. pour l'assainissement.

A l'unanimité, le conseil municipal valide cet avenant n°1 et autorise M. le Maire à le signer.

### **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT EMPLOI D'AVENIR**

Par délibération n°87/2014 du 07/10/2014, le conseil municipal a créé un poste dans le cadre du recrutement d'un emploi d'avenir.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2015, Gaëtan Isambard occupe le poste d'agent d'entretien des espaces verts dans le cadre d'un contrat emploi d'avenir conclu pour 1 an.

M. le Maire informe que l'aide de l'Etat va se poursuivre. Il propose de renouveler le contrat pour 1 an à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016.

A l'unanimité le conseil valide cette proposition. Les crédits correspondants seront inscrits au budget correspondant.

### **TARIFS POUR DIVERSES LOCATIONS**

Le conseil municipal décide d'adopter les tarifs suivants :

- Vin d'honneur salle Korrigans : 25 €
- Tarifs location de matériels :

	<b>Quantité</b>	<b>Prix à l'unité</b>	<b>En cas de casse ou manquant (prix à l'unité)</b>
<b>Chaises</b>	0 à 50	gratuit	35 €
	A partir de 51 chaises	0,30 € dès la 1 <sup>re</sup> chaise	35 €
<b>Tables de 4/6 places</b>	0 à 5	gratuit	200 €
	A partir de 6 tables	5 € dès la 1 <sup>re</sup> table	200 €
<b>Bancs</b>	De 0 à 10	gratuit	50 €
	A partir de 11	1 € dès le 1 <sup>er</sup> banc	50 €

### **MAINTIEN DU CCAS**

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) comporte des mesures de simplification et de clarification concernant les centres communaux et intercommunaux d'action sociale.

En effet, selon la loi de 1986 instituant les CCAS, chaque commune devait disposer d'un CCAS quelle que soit sa taille.

La loi NOTRe apporte une souplesse et liberté organisationnelle pour les communes de moins de 1 500 habitants pour assurer l'action sociale de proximité. Elle instaure une simple faculté pour ces communes de disposer d'un CCAS, lesquelles peuvent choisir de gérer directement cette compétence en interne ou de la transférer en tout ou partie à un centre intercommunal d'action sociale (CIAS).

Une commune de moins de 1 500 habitants peut donc dissoudre son CCAS, sans toutefois, y être tenue.

M. le Maire propose de conserver le CCAS pour les raisons suivantes :

- le CCAS comprend des bénévoles, représentants de diverses associations qui oeuvrent dans le domaine social. Cette représentation est importante dans la décision de certains dossiers.
- la confidentialité de certains dossiers

A l'unanimité, le conseil municipal accepte cette proposition.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **SALLE LANCELOT- PROJET DE CHAINE DE LAVAGE ET REFECTION PLOMBERIE**

Après des premières recherches, il s'avère que la réfection de la plomberie et l'installation d'une chaîne de lavage dans la salle Lancelot pourraient atteindre un montant entre 15 000 € et 18 000 €. Le conseil municipal est d'accord pour inscrire ce projet au budget.

### **BATIMENTS MULTIFONCTIONS - ENTRETIEN BARDAGE EN BOIS**

M. le Maire demande aux élus de réfléchir à des solutions pour l'entretien du bardage en bois qui commence à perdre sa teinte.

### **ENTRETIEN VOIRIE**

M. Carré signale que la voirie à proximité du lotissement le Couesnon présente des nids de poule assez importants qui pourraient provoquer un accident. Le SVFN va être prévenu.

### **ACQUISITION DE JARDINIÈRES**

Les jardinières en bois sont en mauvais état. La commission fleurissement s'est dernièrement réunie pour faire un choix de modèle pour l'acquisition de nouveaux bacs à fleurs. Elle propose, ce soir, des échantillons de couleurs différentes d'un modèle en plastique durable en forme de pot. Le conseil municipal valide ce choix. Un devis sera présenté prochainement.